

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames, Messieurs les délégué-es du Conseil intercommunal,

Les délégué-es ARASMAC des communes sont convoqué-es en séance extraordinaire du Conseil intercommunal

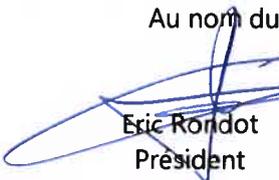
**Jeudi 21 novembre 2024 à 19h00  
Grande Salle, Lully**

**Ordre du jour :**

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation nouveaux conseillers communaux
4. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2024
5. Préavis N° 07/11.2024 « Dérogation aux statuts de l'ARASMAC – Sortie du but optionnel communes ASSAGIE »
6. Réponse à l'interpellation de M. Hervé Nusbaumer (Commune de Préverenges)
7. Communications du Bureau
8. Communications du Comité de direction ARASMAC
9. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué-es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

  
Eric Rondot  
Président

  
Marta Da Cunha  
Secrétaire